

FB Wipes**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges****Composition :**

<i>Identification</i>	<i>(CE) 1272/2008</i>	<i>Nota</i>	<i>%</i>
<i>CAS : 85409-22-9 EC : 287-089-1</i> <i>COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUARTENAIRE, BENZYLALKYL EN C12-14 DIMÉTHYLES, CHLORURES</i>	<i>GHS07, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1</i>		<i>0 <= x % < 2,5</i>
<i>CAS : 7173-51-5 EC : 230-525-2</i> <i>CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLMONNIUM</i>	<i>GHS07, GHS05, GHS09 Dgr Skin Corr. 1B, H314 Eye dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302</i>		<i>0 <= x % < 2,5</i>

(Texte complet des phrases H : voir la rubrique 16)

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS*D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.**NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.***4.1. Description des premiers secours****En cas de contact avec les yeux :***Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau***En cas de contact avec la peau :***Laver abondamment à l'eau***En cas d'ingestion :***Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.***4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés***Aucune donnée n'est disponible.***4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***Aucune donnée n'est disponible.***RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE***Non inflammable.***5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés :***Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.***5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.**Ne pas respirer les fumées.**En cas d'incendie, peut se former :*

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers*Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.*

FB Wipes

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la RUBRIQUE 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer les lingettes et les rassembler pour destruction.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la RUBRIQUE 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage professionnel exclusivement.

Se référer à la RUBRIQUE 1 pour l'usage du produit.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

FB Wipes**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales :**

<i>Aspect :</i>	<i>Lingettes pré-imprégnées.</i>
<i>Odeur :</i>	<i>Aucune donnée disponible</i>
<i>Seuil olfactif :</i>	<i>Aucune donnée disponible</i>
Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :	
<i>pH de la solution d'imprégnation :</i>	<i>6.</i>
<i>Point de fusion/point de congélation :</i>	<i>Aucune donnée disponible</i>
<i>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</i>	<i>Aucune donnée disponible</i>
<i>Point d'éclair :</i>	<i>Non concerné.</i>
<i>Taux d'évaporation :</i>	<i>Aucune donnée disponible</i>
<i>Inflammabilité (solide, gaz) :</i>	<i>Non concerné</i>
<i>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou</i>	
<i>Limites d'explosivité :</i>	<i>Aucune donnée disponible</i>
<i>Pression de vapeur (50°C) :</i>	<i>Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).</i>
<i>Densité de vapeur :</i>	<i>Aucune donnée disponible</i>
<i>Densité relative de la solution d'imprégnation :</i>	<i>= 1</i>
<i>Solubilité :</i>	<i>Soluble dans l'eau.</i>
<i>Coefficient de partage : n-octanol/eau :</i>	<i>Aucune donnée disponible</i>
<i>Température d'auto-inflammabilité :</i>	<i>Aucune donnée disponible</i>
<i>Température de décomposition :</i>	<i>Aucune donnée disponible</i>
<i>Viscosité :</i>	<i>Aucune donnée disponible</i>
<i>Propriétés explosives :</i>	<i>Aucune donnée disponible</i>

9.2. Autres informations*Aucune donnée n'est disponible.***RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité***Pas de réaction dangereuse si les conditions de manipulation et de stockage sont respectées.***10.2. Stabilité chimique***Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.***10.3. Possibilité de réactions dangereuses***Ne pas mélanger à d'autres produits.***10.4. Conditions à éviter***Eviter :*

- *le gel*
- *la chaleur*

10.5. Matières incompatibles**10.6. Produits de décomposition dangereux***La décomposition thermique peut dégager/former :*

- *monoxyde de carbone (CO)*
- *dioxyde de carbone (CO₂)*

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques***Aucune donnée n'est disponible.***11.1.1. Substances****Toxicité aiguë :***COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-14 DIMÉTHYLES, CHLORURES (CAS : 85409-22-9)**Par voie orale : 300<DL50<=2000 mg/kg**Espèce : Rat*

FB Wipes**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUARTENAIRE, BENZYLALKYL EN C12-14 DIMÉTHYLES, CHLORURES (CAS : 85409-22-9)

Corrosivité : *Provoque de graves brûlures de la peau.*
Espèce : Lapin

11.1.2. Mélange*Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.***RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES***Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.**Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.***12.1. Toxicité****12.1.1. Substances**

CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM (CAS : 7173 – 51-5)

Toxicité pour les poissons : *0,01 < NOEC <= 0,1 mg/l*Toxicité pour les crustacés : *0,01 < CE50 <= 0,1 mg/l**Facteur M = 10**Espèce : Daphnia magna**Durée d'exposition : 48 h*

COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUARTENAIRE, BENZYLALKYL EN C12-14 DIMÉTHYLES, CHLORURES (CAS : 85409-22-9)

Toxicité pour les poissons : *0,01 < CL50 <= 0,1 mg/l**Facteur M = 10**0,001 < NOEC <= 0,01 mg/l**Facteur M = 1**Espèce : Pimephales promelas***12.1.2. Mélanges***Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.***12.2. Persistance et dégradabilité****12.2.1 Substances**

CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM (CAS : 7173-51-5)

Biodégradation : *Rapidement dégradable.*

COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUARTENAIRE, BENZYLALKYL EN C12-14 DIMÉTHYLES, CHLORURES (CAS : 85409-22-9)

Biodégradation : *Rapidement dégradable***12.3. Potentiel de bioaccumulation***Aucune donnée n'est disponible.***12.4. Mobilité dans le sol***Aucune donnée n'est disponible.***12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB***Aucune donnée n'est disponible.***12.6. Autres effets néfastes***Aucune donnée n'est disponible.***RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION***Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.***13.1. Méthodes de traitement des déchets**

FB Wipes

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU****14.3. Classe(s) de danger pour le transport****14.4. Groupe d'emballage****14.5. Danger pour l'environnement****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% de : agents de surface cationiques

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

- désinfectants

- Système normalisé américain d'identification des dangers présentés par le produit en vue des interventions d'urgence (NFPA 704) :

NFPA 704 Label : Santé=0 Inflammabilité=1 Instabilité/Réactivité=1 Risque spécifique=none

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

FB Wipes

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé des phrases H et EUH mentionnées à la rubrique 3 :

H302	<i>Nocif en cas d'ingestion.</i>
H314	<i>Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</i>
H318	<i>Provoque de graves lésions des yeux.</i>
H400	<i>Très toxique pour les organismes aquatiques.</i>
H410	<i>Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme</i>
H411	<i>Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</i>

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.